

Les Diplômés

Université 
de Montréal

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE
L'ÉDUCATION

Déposé le : 2017-12-07

N° : CCE-088

Secrétaire : L. Cameron

En faveur d'une modernisation de la gouvernance
de l'Université de Montréal

Mémoire portant sur le projet de loi # 234
Loi modifiant la *Charte de l'Université de Montréal*

Déposé par
l'Association des diplômés de l'Université de Montréal (ADUM)

Devant la commission parlementaire sur la culture et l'éducation

Québec
6 décembre 2017

Introduction

Fondée en 1936, l'Association des diplômés de l'Université de Montréal (ADUM) est une organisation indépendante de l'Université et de ses écoles affiliées qui regroupe quelque 400 000 diplômés, dont 12 744 nouveaux qui se sont ajoutés en 2016. Sa mission est de favoriser le sentiment d'appartenance des diplômés de l'Université de Montréal à leur *alma mater* et contribuer à son développement en offrant des occasions de rencontres et des services, et en faisant connaître les réalisations de l'Université et de ses diplômés. C'est une association dynamique reconnue pour la qualité de ses réalisations et de ses interactions avec l'ensemble de ses membres partout dans le monde. Elle offre à ses membres des occasions de s'informer, se développer, s'impliquer, réseauter et se distinguer.

Sans prétention, nous considérons que l'ADUM¹ constitue une richesse pour l'Université et un tremplin favorisant son rayonnement au Québec, au Canada et partout dans le monde, particulièrement dans la francophonie. Ses membres sont des personnes qualifiées pouvant témoigner de la qualité de l'enseignement reçu ce qui fait d'eux des ambassadeurs de premier plan pour l'institution d'enseignement et de recherche. Les diplômés qui souhaitent demeurer, après leurs études, dans le giron universitaire doivent à notre sens être encouragés à le faire et être considérés comme faisant partie de la famille universitaire élargie.

C'est dans cet esprit que l'ADUM a tenu à intervenir pour appuyer ce projet de loi visant à moderniser la Charte de l'Université de Montréal et à faire une place dans ses instances aux diplômés. Cette proposition de charte représente la volonté d'une très vaste majorité d'intervenants de tous les secteurs et constitue un pas sur la voie de la modernisation et du rayonnement. Elle a en effet été adoptée à l'unanimité par le Conseil de l'Université, et à une très large majorité par l'Assemblée universitaire (AU) qui a travaillé longuement sur ce nouveau projet de charte afin qu'il soit porteur des ambitions de la communauté universitaire. L'AU est une instance majoritairement composée de professeurs et, malgré ce que d'aucuns tentent de laisser croire, elle a adopté le projet de charte actuellement sous étude.

Les principes qui doivent guider une modernisation de la Charte de l'UdeM

Il faut d'abord prendre acte que la Charte actuelle a 50 ans bien sonnés, que l'UdeM est une des rares universités à ne pas avoir mis à jour son document fondateur depuis la

¹ Voir liste des membres du conseil d'administration en annexe.

Révolution tranquille. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de la société québécoise depuis et c'est un euphémisme d'affirmer que la gouvernance des institutions a beaucoup évolué...

Concernant la gouvernance, nous sommes convaincus que, dans le respect de ce qui se fait ailleurs dans le monde, notamment un bon nombre d'universités nord-américaines, elle doit s'ouvrir sur la communauté et intégrer dans ses rangs de façon formelle davantage de représentants de la société civile. Or, qui de mieux que les diplômés qui en émanent ? Ils possèdent la connaissance fine de l'institution et de ses programmes et ils ont intérêt à la voir grandir et rayonner notamment, car cela ajoute de la valeur à leur diplôme. Ils sont surtout des témoins privilégiés et crédibles pour occuper les nouvelles places qui leur sont offertes dans la gouvernance proposée par la nouvelle charte. Ils sont indépendants, mais intéressés dans le sens noble du terme.

Dans cette modernisation de sa charte, il faut aussi reconnaître que cette grande institution universitaire qu'est l'Université de Montréal a largement contribué au développement du Québec actuel qui ne serait pas le même n'eût été de la qualité de son enseignement et la recherche qui s'y fait. Ses diplômés sont engagés dans toutes les sphères de la société que ce soit notamment en économie et finance, sciences sociales, culture, génie et ils apportent une contribution notable en termes de création et d'innovation.

L'Université est un bien public, elle appartient à tout le monde et à sa communauté. Elle compte sur un financement public pour remplir sa mission et fait appel à la communauté pour le financement de certains projets. Sa gouvernance doit être inclusive, représentative, fondée sur la compétence et l'indépendance de ses parties prenantes que sont les professeurs et les chargés de cours, le personnel, les étudiants et les diplômés. Cet aspect est, à notre sens, primordial et est atteint de façon plus satisfaisante avec les modifications qui sont soumises à votre attention.

[Les modifications auxquelles nous tenons](#)

L'ADUM considère qu'il est important d'inclure le volet création aux activités de l'Université et salue le fait de prévoir dans la Charte la nécessaire reddition de comptes inhérente à toute organisation recevant des subsides de l'État.

[Le conseil](#)

Relativement à la composition du conseil de l'Université, nous ne pouvons que saluer et nous réjouir de la plus grande place faite aux diplômés (quatre sièges), des membres indépendants issus de tous les secteurs de la société qui permettent à l'UdeM de compter sur des expertises essentielles à son administration et de mieux servir la communauté. Mentionnons que cette pratique, très répandue dans la vaste majorité des universités

nord-américaines, est endossée par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOOP).

Nous tenons d'ailleurs à cet égard à souligner que, contrairement à certaines affirmations qui ont circulé, les modifications proposées n'augmentent pas la proportion de membres externes au détriment des membres internes. Au contraire, les membres internes passent de 33 % à 42 %. Nous saluons aussi la présence des directions de l'École polytechnique et de HEC Montréal ce qui contribue à renforcer les liens entre l'Université et ses grandes écoles. La disparition de l'anachronique désignation de deux membres par l'archevêché de Montréal est aussi requise.

Le comité exécutif

Nous appuyons le fait d'officialiser la pratique qui a cours à l'heure actuelle à l'effet que le comité exécutif soit composé à majorité de membres indépendants et nous appuyons que sa présidence soit confiée au chancelier. Il s'agit de consacrer dans la charte des principes universellement reconnus de bonne gouvernance.

L'assemblée universitaire (AU)

Le fait d'ouvrir la composition de l'AU aux diplômés va dans le sens des objectifs que nous promouvons d'ancrage dans la communauté et de rayonnement ici et à l'international, nous nous en réjouissons donc. D'ailleurs, l'ADUM en tant qu'instance représentant les diplômés, tient à assurer le gouvernement du plus grand intérêt de ses membres et de leur volonté de participer dans un esprit d'ouverture, de collaboration et de développement. Nous considérons apporter un point de vue original et unique à la gouvernance de l'UdeM et c'est dans le meilleur esprit que nous envisageons notre participation à l'AU.

Nous sommes satisfaits des modifications qui visent à élargir le nombre de personnes pouvant participer à l'élection du recteur au-delà de l'assemblée universitaire.

En ce qui a trait aux pouvoirs de l'AU, l'ADUM considère important que toutes matières disciplinaires ne soient plus sous juridiction d'une instance composée majoritairement de salariés de l'Université. En ces temps particulièrement agités en termes de dénonciation publique de harcèlement et autres abus en milieu de travail, il importe que la direction de l'Université dispose de tous les outils pour jouer pleinement son rôle d'employeur et puisse offrir à ces situations le traitement confidentiel requis. Le jugement par les pairs ne nous semble pas souhaitable en matière disciplinaire, un champ qui relève des relations de travail, surtout en contexte syndiqué. Car, l'AU n'est pas et ne doit pas devenir une instance de relations de travail.

La commission des études (CÉ)

Satisfaits que deux membres représentant les diplômés fassent désormais partie de cette instance dont l'expertise porte sur les programmes d'étude offerts à l'Université, nous ne

pouvons aussi qu'acquiescer à l'ajout de l'arrimage entre la recherche et l'enseignement dans les pouvoirs de la CÉ.

De plus, nous considérons qu'il est important que la Charte confirme la participation à la CÉ de cinq membres du corps enseignant de l'Université. Les mandats de la commission exigent la présence en nombre suffisant de professeurs et chargés de cours.

Les statuts

En ce qui concerne les statuts et règlements de l'Université, le conseil a formé, en décembre 2016, un comité de refonte, auquel participent des représentants de l'AU, afin de les actualiser en prévision notamment de l'adoption du présent projet de loi sur la Charte et du délai de six mois avant sa mise en vigueur. Composé de neuf membres et présidé par un membre du conseil, il effectue son travail en concertation avec tous les groupes concernés et tiendra compte des mesures transitoires prévues au projet de loi lorsqu'il sera adopté.

Il est à noter qu'une conséquence logique de l'adoption de la Charte qui donne plus de place au sein de ses instances aux diplômés sera que les Statuts et Règlements prévoient la présence de diplômés au sein des conseils de facultés. Leur expertise mixte autant des programmes offerts que des milieux de travail sera ainsi mise pleinement à profit.

Conclusion

Nous appelons les parlementaires à faire preuve de vision en adoptant ce projet de loi qui vise à moderniser la gouvernance de l'Université de Montréal, consacrant dans plusieurs cas des modifications déjà en cours d'application, donnant des outils et un droit de parole et de participation à des groupes qui n'en avaient pas suffisamment, dont les diplômés, mais aussi des catégories de personnel comme les chargés de cours, bref confirmant l'impulsion et la lancée positive qui porte l'UdeM. En tant qu'important pôle de recherche et d'enseignement universitaire dans la francophonie, notre université doit pouvoir compter sur une gouvernance à la hauteur de son rôle, de son envergure au pays et de son rayonnement dans le monde.

Nous déplorons comme association le discours négatif émanant de certains groupes qui se sentent, à notre avis à tort, menacés par l'arrivée formelle de nouveaux joueurs dans la gouvernance universitaire.

Les diplômés, particulièrement ceux qui décident de consacrer temps et énergie à la gestion de l'Université qu'ils ont fréquentée, connaissent les programmes de l'intérieur, sont en mesure de faire le lien entre ce qui est enseigné et le marché du travail, ont une opinion éclairée sur ce qui rend leur formation pertinente et sur les façons de s'assurer

que les diplômés demeurent compétitifs. Il serait aberrant que l'Université se prive de leur apport pour tisser des liens forts avec la société en matière d'enseignement supérieur et de recherche. C'est un potentiel de 400 000 personnes branchés sur tous les secteurs, des représentants du savoir-faire québécois, des ambassadeurs qui peuvent transmettre et rétroagir...

À l'UdeM, depuis quelques années, l'Association des diplômés s'est structurée, modernisée, davantage engagée dans la vie universitaire pour le plus grand bien de toute la communauté. Elle est dotée de ressources qui lui permettent de jouer son rôle adéquatement. Parmi ses activités, elle apporte un appui à la recherche de sources de financement pour l'Université.

Adopter une Charte qui reconnaît l'apport de ses diplômés et leur fournit les tribunes pour se faire entendre et influencer va dans le sens d'une plus grande ouverture au monde extérieur, d'une gouvernance modernisée, d'une réponse adéquate aux défis de l'heure et à la compétition tant ici qu'à l'international.

Nous sommes convaincus que les parlementaires seront fiers d'appuyer cette avancée positive d'une de nos plus grandes institutions québécoises.

Annexe 1

Liste des membres du conseil de l'ADUM

Liste des membres du conseil d'administration de l'ADUM

Président du Conseil

M^e Jacques Girard

Droit 1963

Membres

M^{me} Antonine Boily-Bousquet

Sciences de l'éducation 1972

Administration scolaire 1975

H.É.C. 1985

Professeure

M^{me} Annie-Claude Vanier

Baccalauréat en éducation - Ens.

univers social au

sec. 2015

M^e Marie-Élaine Guilbault

Histoire 1993

Droit 1996 et 2008

Avocate

LAMARRE - LINTEAU & MONTCALM

M. Raymond Lalonde

Vice-recteur aux relations avec les

diplômés, aux

partenariats et à la philanthropie

Université de Montréal

M^{me} Caroline Varin

H.E.C. 1991

Directrice générale

Fondation pour l'alphabétisation

Hon. Benoît Moore

Droit 1992, 1995

Juge à la Cour supérieure du Québec

M^e Francis Hogue

Droit 2012

Avocat / Legal Counsel

Olymbec

Dr L-Conrad Pelletier

Médecine 1964

M. Loïck St-Pierre

Baccalauréat en éducation - Ens.

univers social au sec. 2015

Professeur suppléant

Commission scolaire Marguerite-

Bourgeois

M. Haj Mohammed Abbad

Sciences infirmières 2008, ESPUM

2013

Responsable de formation

professionnelle

Faculté des Sciences infirmières

M. Tiago Silva

Relations industrielles 2015

Conseiller, acquisition de talents

La Tête Chercheuse

Mme Isabelle Bussière (*membre observatrice*)

Directrice principale des relations avec les diplômés

Bureau du développement et des relations avec les diplômés